Département de l'Indre
Canton de Saint-Gaultier
Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin

Envoyé en préfecture le 09/06/2021
Reçu en préfecture le 09/06/2021
Affiché le 09 JUIN 2021
ID : 036-200035137-20210525-2021052507-DE

Séance du 25 mai 2021

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
- *en exercice : 32*
- *présents : 24*
- *votants : 30*

Date de la convocation : 18 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents *: Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Christian BREC, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Michel GUILBERT, Jean IMBERT, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.*
Pouvoirs *: Thierry BARBIER à Christian BREC, Christine DEJOIE à Laurent ALLILAIRE, Sylviane GONTIER à Marie-Laure FRISCH, Suzanne MARCHAND à Laurent LAROCHE, Aurélien POINT à Christelle RAOUI, Corinne SOULAS à Brigitte PONCEAU.*
Absents / Excusés *: Stéphane CALARD, Laurent ROULLET.*

Secrétaire de séance *: Alain NEVIÈRE.*

◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 2021-05-25.07

Objet : Avis concernant l'autorisation unique – Exploitation « Parc éolien de Mouhet » - Commune de Mouhet

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire d'un projet éolien présenté par la Société IEL Exploitation 14 – parc éolien de Mouhet - sur la commune de Mouhet.
Une enquête publique sera ouverte à la Mairie de Mouhet du mardi 25 mai 2021 à 9h00 au vendredi 25 juin 2021 à 17h00.

Conformément à l'article R. 423-56-1 du Code de l'Urbanisme, les collectivités compétentes en matière de plan local d'urbanisme ou d'autorisation d'urbanisme, limitrophes de l'unité foncière du projet de parc éolien de la société IEL Exploitation 14 situé sur la commune de Mouhet, doivent être consultées dans le cadre de la procédure d'instruction de la demande concernée.

En application de l'article R512-20 du Code de l'Environnement, il appartient à conseil communautaire d'émettre un avis concernant l'autorisation unique en vue d'exploiter le parc éolien présentée par la société IEL Exploitation 14.

Monsieur le Président présente l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Centre-Val de Loire qui a été adressé auparavant à l'ensemble des conseillers communautaires.

Le projet consiste à construire quatre aérogénérateurs, représentant une puissance électrique totale maximale de 12 MW maximum et d'un poste de livraison.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Président décide de passer au vote.
Il est décidé à l'unanimité des présents de procéder à un vote à main levée.
Monsieur Hubert JOUOT ne prend pas part au vote, au vu de son statut de commissaire-enquêteur.

Envoyé en préfecture le 09/06/2021
Reçu en préfecture le 09/06/2021
Affiché le 09 JUIN 2021
ID : 036-200035137-20210525-2021052507-DE

La question posée est la suivante :

- Etes-vous favorable au projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Mouhet ?

Résultats du vote :
- Contre : 17 - Pour : 6 - Abstention : 6

Le Conseil Communautaire émet donc un **avis défavorable** pour l'exploitation du « Parc éolien de Mouhet » sur la commune de Mouhet.

Acte certifié exécutoire le : 09 JUIN 2021
Transmis en Sous-Préfecture le : 09 JUIN 2021
Publication le : 09 JUIN 2021
Le Président,
Mathieu MOREAUX

15 Rue Roland Meignien
36370 PRISSAC
CdC
Marche Occitane - Val d'Anglin

Certifié conforme au registre
Le Président,
Mathieu MOREAUX

15 Rue Roland Meignien
36370 PRISSAC
CdC
Marche Occitane - Val d'Anglin

Signé par : Mathieu MOREAUX
Date : 09/06/2021
Qualité : Président